



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R1 du 17 mars 2020

Rédacteur		Hocine HAKKI
Participants	Direction	Florence CAUVET (DRH) Jerome LAMY (Relations sociales)
	Membres	membres de la CSSCT Centrale, les secrétaires des CSE métiers et du CSE Central, les rapporteurs des CSSCT métiers : RSI, B2B, B2C
	Représentant syndical	UNSA, CFDT, CFTC
	Sécurité et santé au travail	Jean-Luc DHOLLANDE
	Personnes ayant reçu l'invitation Outlook	LE HYARIC KEVERLET, Elisabeth; DE RUI, Laurent; CHAILLANI, Salima; DOUTRES, Dominique; HABIB, Laurent; HAKKI, Hocine; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis; MASSEY, Valérie; MICHELOT, Vincent (Achats); PAPIN, Stéphane; SADAR, Aslam; TALBI, Ali; TIMOFTE, Marius; MENDIBURU, Alain; GULRAIZ, Zia; BEN MAATOUG, Brahim; YOUNI, Rachid; COENT, Christophe; CAUVET, Florence; LAMY, Jérôme; DHOLLANDE, Jean-Luc; DEFRANCO, Florence; TABUTEAU, Francky; FONTAINE, Marie; MIRANDEL, Virginie; PENON, Laurent; KHELIFA, Donia; PANCETTI, Antonello; BOUZA, Salima; SAM BATH, Marie Rose; CHOUKRANE, Abdelkader; AOULO, Aude ;GUEDE, Franck; ROJAS, Anne-Marie
Absents	Médecins du travail	Dr Laura DENETRE
	DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris 46/52 rue Albert 75640 PARIS Cedex 13	Lynda KEHILA Inspectrice du travail Téléphone : 01 40 45 36 50 Mail de l'unité de contrôle du 15ème arrondissement : idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr
	CRAMIF Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France 17-19 place de l'Argonne – 75019 Paris	Christophe DEBRAY Contrôleur de sécurité Téléphone : 01 40 05 38 16 Mail : prevention75.cramif@assurance-maladie.fr
Lieu		Par conférence téléphonique
Objet		Voir ordre du jour



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R1 du 17 mars 2020

De : LAMY, Jérôme

Envoyé : jeudi 12 mars 2020 18:30

Cc: CAUVET, Florence <florence.cauvet@sfr.com>; SAM BATH, Marie Rose <marierose.sambath@sfr.com>

Objet : commission ad hoc covid-19

Destinataires : participants à la réunion de ce matin, secrétaires des CSE métiers ou leurs représentants en cas d'absence

Bonjour à toutes et tous,

Dans le contexte exceptionnel et particulier du covid-19 et tenant compte de vos demandes de réunions de CSSCT sur le sujet, nous avons rappelé la mobilisation exceptionnelle des équipes sur le sujet tout en convenant du besoin d'information des instances de représentation du personnel à plusieurs égards (prévention des risques, organisation du travail, continuité de l'activité, etc).

Comme échangé ce matin, un dialogue social plus fluide et agile sera mis en place **sur les deux prochaines semaines (S12 et S13)** selon les modalités suivantes :

- Création d'une **commission ad hoc Covid-19** composée de représentants de la Direction et de représentants du personnel à savoir : **les membres de la CSSCT Centrale, les secrétaires des CSE métiers et du CSE Central, les rapporteurs des CSSCT métiers, 2 représentants de la CFDT et 2 représentants de la CFTC** ;
- Deux réunions auront lieu par semaine : le **mardi et le vendredi** ;
- Ces réunions d'une heure se tiendront **par téléphone**, selon les coordonnées skype qui seront communiquées dans les outlooks ;
- L'agenda sera organisé autour d'un **premier temps consacré aux annonces de la direction** puis d'un **second temps dédié à vos questions**,
- Vous pourrez adresser vos questions à l'avance par email en écrivant à relations.sociales@sfrserviceclient.fr, copie les membres de la commission ad hoc covid-19.

Puis, selon l'évolution du contexte et pour les suivantes (à partir de S14), nous partagerons ensemble sur les modalités de fonctionnement de cette commission ad hoc.

Enfin, nous vous demandons de veiller à ce que les demandes de réunion extraordinaire de CSSCT Centrale du 11 mars et de réunion extraordinaire de CSSCT Réseaux et SI du 11 mars soient formellement retirées.

Sachant pouvoir compter sur vous dans ce contexte inédit.

Bien cordialement,

Jérôme Lamy
Directeur des Relations Sociales



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R1 du 17 mars 2020

La séance est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Florence CAUVET

Point d'actualité sur le Covid-19, ses effets et conséquences

Florence CAUVET (DRH) : informe la commission sur actualité. Des décisions ont été prises suite à l'intervention de samedi du premier ministre. Il a été décidé que l'ensemble des salariés sont dorénavant en TAD sauf le personnel en PCA. Différentes modalités sont mises en œuvre en alternance. Le bâtiment Nord du campus Balard est isolé. La situation a été renforcée hier par le gouvernement. Il y a eu une intervention de messieurs Rabuel et Dreyfus. Ce qu'ils ont dit n'est pas plus que ce qui a été écrit par la Direction générale dans sa communication interne. Ce matin il y a eu une réunion pour la mise en place de réunions virtuelles pour les instances CSE ou autres....Un mail expliquant la procédure est à venir.

Elu(e) UNSa : demande des précisions concernant le personnel en PCA au bâtiment Nord de Balard : comment sont-ils organisés pour qu'il n'y ait pas de croisement des personnes ? Les salariés ont-ils reçu des masques ?

Jean-Luc DHOLLANDE : répond que les masques sont réservés en priorité au personnel sanitaire et aussi aux personnes malades (masques FFP2). Il n'y a aucune raison d'utiliser des masques si la personne n'est pas malade. La DIAG a des masques à dispo pour permettre à des salariés malades de venir travailler si besoin. Ces masques sont en nombre très réduit car l'ensemble des masques que nous avons ont été réquisitionnés par le gouvernement.

Elu(e) UNSa : fait remarque que les symptômes du CoVid19 ne se déclarent pas tout de suite du fait de l'incubation et la personne infectée peut venir contaminer les autres salariés sans le savoir. Alors que fait-on ?

Direction : informe que l'un des gestes essentiels appelé geste-barrière est de tousser dans son coude et aller se laver les mains très régulièrement à l'eau et au savon pour empêcher toute propagation du virus.

Elu(e) UNSa : entend la Direction dire que le masque n'est pas nécessaire. La Direction reste donc dans le cadre défini par le gouvernement sans vouloir en faire plus.

Direction : rappelle que le gouvernement dit de ne donner des masques qu'aux personnes malades et au personnel sanitaire. La Direction n'a pas suffisamment de masques. Ils sont réquisitionnés de toute façon.

Elu(e) UNSa : demande ce qu'il en est de l'isolement du bâtiment Nord de Balard ?

Direction : rappelle une nouvelle fois que les mesures barrière sont essentielles. Le lavage des mains à l'eau et au savon est indispensable si la venue sur site du salarié est faite en transports. Certains prestataires ont l'autorisation de pouvoir rentrer au



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R1 du 17 mars 2020

bâtiment Nord : ce sont ceux du ménage et de la maintenance du site avec des dispositions renforcées déclaratives, notamment avec masque et périmètre de sécurité (>2mètres). Concernant la Supervision, les postes de travail sont nettoyés à chaque quart.

Elu(e) UNSa : demande ce qu'il en est des produits hydro alcooliques ?

Direction : répond qu'ils sont placés à l'entrée des RIE sur Balard. Il y en a également à tous les étages des bâtiments de Balard. Pour l'instant la Direction ne constate pas de rupture. La Direction préconise plutôt l'utilisation de l'eau et du savon parce que cela nettoie et désinfecte alors que le gel ne fait que désinfecter. La meilleure efficacité contre le virus reste l'eau et le savon.

Elu(e) UNSa : demande ce qu'il en est du nettoyage des portes et des entrées de portes ?

Direction : répond que le personnel de ménage est dédié aux surfaces de contact dont les poignées de porte, les distributeurs, les écrans tactiles, etc...Il rappelle que les portes coupe-feu doivent rester fermées.

Elu(e) : demande qu'une compensation soit prise en charge par la Direction pour toute personne prenant la voiture plutôt que les transports ?

Florence CAUVET (DRH) : prend note de la demande mais ne fournit pas de réponse pour l'instant

Elu(e) : demande quels sont les statuts pour acquérir les tickets resto ?

Florence CAUVET (DRH) : prend note de la demande mais ne fournit pas de réponse pour l'instant

Elu(e) : demande les processus pour la prise de TAD exceptionnel dans Tempo/Mozaique ? Quelle serait l'identification ?

Direction : répond qu'il est important pour la Direction de pouvoir le vérifier et de suivre le TAD et de l'activité de chacun.

Elu(e) UNSa : demande que la liste des salariés en PCA lui soit communiquée rapidement. Existe-t-il une liste définitive parce que des managers obligent certains salariés à venir alors qu'ils peuvent travailler à distance (personnes en support, mais prioritaires)

Direction : répond que la liste est évolutive. Cette liste n'a été conçue et mise en route que récemment et de facto ce n'est pas figé. La Direction informe être en train de finaliser cette liste. La Direction va finaliser la fiche de circulation vers le personnel en PCA. Le chiffre de cette liste sera finalisé semaine prochaine.



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R1 du 17 mars 2020

Elu(e) UNSa : s'inquiète que l'on demande à ce personnel de venir en 7/7. Ces salariés ne comprennent pas pourquoi ils doivent venir et créer des risques de contagion pour leurs collègues et leur famille ? Alors qu'ils peuvent faire leur travail à distance.

Direction : confirme ne pas savoir. Elle se conforme aux directives du gouvernement

Elu(e) : s'insurge en alertant la Direction que beaucoup de collègues salariés sont mécontents parce que cette mesure va à l'encontre de l'intérêt de leur santé. Cela concerne les équipes supports DSL, Radio, SI, etc...la situation est urgente ! Il se demande ce qu'il en est de fausses déclarations/justificatifs de venue sur site ? (NDLR : voir mail en annexe). Ce point est critique par rapport à la gestion contre l'infection du Covid19.

Florence CAUVET (DRH) : ne peut donner réponse précise pour l'instant. Elle note qu'il y a une forme d'incompréhension. Elle s'engage à faire remonter le point pour qu'une décision soit prise au niveau du personnel en PCA. Elle s'engage à revenir rapidement sur ce point.

Elu(e) UNSa : se pose la question de la différence entre les salariés réquisitionnés et les salariés réquisitionnables. Il demande à la Direction de ne pas mélanger les genres parce que si le TAD ne fonctionne pas (panne internet) alors certains salariés pourraient être amenés à se déplacer et venir sur site.

Et qu'en est-il d'une hotline sur toute problématique bureautique et toute problématique technique SI pour les salariés en TAD ? il constate qu'aujourd'hui cette hotline est inexistante.

Florence CAUVET (DRH) : propose de regarder les messages qu'envoie la bureautique. Elle prend le point de ce dysfonctionnement.

Elu(e) UNSa : demande comment faire la détection des personnes fragiles ? Ces personnes devaient se déclarer auprès du management. Hors seul le MdT (médecin du travail) peut avoir connaissance de la fragilité de ces personnes

Florence CAUVET (DRH) : rappelle que tout le monde est dorénavant en TAD. La Direction sait identifier les personnes dites fragiles qui sont en PCA. Elle s'engage à vérifier que tout va bien pour ces collaborateurs.

Direction : informe que c'est le MdT qui peut préconiser les adaptations de poste de travail. En tant qu'employeur on se doit d'avoir aussi des postures de précautions absolues. Sur Altice campus à Balard la Direction a été réactive quant à cette précaution.

Elu(e) : risque-t-il d'y avoir des élus placés en chômage partiel voire technique ? Qu'en sera la procédure de suspension des contrats de travail ?

Direction : s'engage à répondre rapidement. Notamment sur les boutiques le chômage partiel risque d'être mis en place. La Direction est en train de regarder à ce que le



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R1 du 17 mars 2020

chômage partiel soit adapté aux circonstances. La Direction reviendra bientôt vers les OSR car il y a beaucoup de travail juridique. La Direction n'a pas de réponse concernant les élus pour l'instant

Elu(e) : s'insurge de cette réponse car tout le monde sait que le Comex à demander aux managers de travailler sur leur personnel en TAD, et d'établir une liste de personnes à placer en chômage technique ou partiel. Il faudra que la Direction ait un point de vigilance à ne pas faire de favoritisme.

Elu(e) UNSa : alerte la Direction qu'il y a des salariés isolés sur site ? Et notamment des salariés présents au Prolog à Courbevoie ?

Direction : s'engage à ce que des agents passent vérifier, lors de leurs rondes, très régulièrement et plus particulièrement dans les data-centers.

Elu(e) : se demande si la climatisation ne risque pas d'étendre la propagation du virus car on est en circuit fermé.

Jean-Luc DHOLLANDE : rappelle que la climatisation apporte de l'air neuf. Cela permet d'aérer et c'est sa fonction première. C'est une très mauvaise idée que de vouloir arrêter la climatisation. Et il n'existe aucun risque qui aurait été signalé avec la climatisation en termes de propagation du virus.

Elu(e) UNSa : se demande lorsqu'un salarié est porteur de virus et des moyens de la Direction pour vérifier qu'ils ne contaminent personne ?

Direction : affirme que le seul moyen de vérifier si une personne est atteinte du CoVid19 c'est par un test. Ce test n'est réalisé exclusivement que par les autorités sanitaires. Donc il n'existe aujourd'hui aucun moyen pour la Direction de savoir si un salarié est infecté hormis de lui demander d'être précautionneux elle-même vis-à-vis de son entourage et de sa famille.

Elu(e) : demande des nouvelles sur l'équipe SWAP 4G et le personnel sur le terrain ? Notamment les personnels coordinateurs en contact avec les sous-traitants

Direction : informe qu'une réunion s'est tenue ce matin avec les sous-traitants de maintenance et de déploiement. Il faut distinguer les personnes en extérieur qui se doivent d'être suffisamment éloignées physiquement les uns des autres pendant leur activité de travail. La Direction s'adapte au jour le jour au vu de l'avancement de la situation. Le personnel ne peut s'y opposer (droit de retrait) car la Direction vérifie via le management que tout va bien. La Direction fait preuve de bienveillance. Pour l'instant cela se passe correctement.

Elu(e) UNSa : demande ce qu'il en est d'une communication quant à un TAD de longue durée ? Car il existe un vrai risque de suractivité de travail ou d'isolement professionnel. Les personnes risquent aussi une forme de désynchronisation entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Et surtout les salariés n'ayant jamais fait de TAD.



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R1 du 17 mars 2020

Direction : rappelle que des bonnes pratiques de TAD ont été édictées et sont à nouveau disponibles sur l'intranet. Ce qui est en cours d'élaboration, c'est le rôle du management pendant cette période de confinement et leur rôle dans la distribution du travail pour les collaborateurs en TAD. Rappelle que c'est un devoir de chacun de s'inquiéter de la bonne santé de ses collègues en leur donnant des petits coucous. Surtout à ces personnes que l'on sait seules en faisant preuve de solidarité les uns vis-à-vis des autres

Elu(e) UNSa : demande une date de remise en situation stable pour la restauration à Balard sans risque pour l'hygiène.

Direction : informe qu'il n'y a pas de solution pour l'instant. Aujourd'hui quasi plus personne ne peut rentrer sur le site et encore moins les livraisons de repas.

Direction : s'engage à revenir vers cette commission sur les points pris ci-dessus

Prochaine réunion le 20 mars 2020

Hocine HAKKI
Rapporteur à la C2SCT Centrale SFR



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R1 du 17 mars 2020

Annexe 1

De : HABIB, Laurent

Envoyé : mardi 17 mars 2020 14:02

À : Relations sociales <Relations.sociales@sfrserviceclient.fr>; CHAILLANI, Salima <salima.chaillani@sfrbusinessdistribution.com>; DE RUI, Laurent <laurent.derui@sfr.com>; DOUTRES, Dominique <dominique.doutres@sfr.com>; HAKKI, Hocine <hocine.hakki@sfr.com>; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis <jean-louis.kasyc-pfeiffer@sfr.com>; MASSEY, Valérie <valerie.massey@sfr.com>; MICHELOT, Vincent (Achats) <vincent.michelot@sfr.com>; PAPIN, Stéphane <stephane.papin@sfr.com>; SADAR, Aslam <aslam.sadar@srr.fr>; TALBI, Ali <ali.talbi@sfr.com>; TIMOFTE, Marius <marius.timofte@sfr.com>; MENDIBURU, Alain <alain.mendiburu@sfr.com>; GULRAIZ, Zia <zia.gulraiz@sfr.com>; BEN MAATOUG, Brahim <brahim.benmaatoug@sfr.com>; YOUNBI, Rachid <rachid.youbi@sfr.com>; COENT, Christophe <christophe.coent@sfr.com>; CAUVET, Florence <florence.cauvet@sfr.com>; LAMY, Jérôme <jerome.lamy@sfr.com>; DHOLLANDE, Jean-Luc jean-luc.dhollande@sfr.com

Objet : RE: commission ad hoc covid-19 --- documents de travail ---



~~Attestation de... justificatif de... 202017 0000 0000~~

Bonjour à toutes et à tous,

Vous trouverez ci-dessous un copie du site officiel du gouvernement concernant la période particulière que nous vivons et nous permettra d'avancer sur les sujets dont **le télétravail**.

(lien direct <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)

Il est indiqué d'une part qu'il est strictement interdit de :

- **Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible**

Et d'autre part, qu'il sera obligatoire de détenir des dérogations journalières pour certains déplacements dont ceux de nature professionnelle.

Vous trouverez en attachement :

- le « **Décret no 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19** »
- l'attestation de déplacement dérogatoire (salarié)
- le justificatif de déplacement professionnel (employeur)

Bien à vous,

Laurent HABIB



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R1 du 17 mars 2020

Coronavirus : informations, recommandations et mesures sanitaires

Mise à jour : 17 mars 2020



Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine. Dès le 24 janvier 2020, plusieurs cas d'infection au coronavirus ont été confirmés en France. Le 14 mars 2020, a été décidé le passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie, imposant la mise en œuvre de mesures impératives.

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur la plateforme : www.gouvernement.fr/info-coronavirus 

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour **réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h, pour quinze jours minimum**. Celles-ci seront autorisées sur attestation (formulaire ci-dessous ou déclaration sur l'honneur sur papier libre), uniquement pour :

- **Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible**
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et soutenir les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrière
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

Toute infraction à ces règles sera sanctionnée.